

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PERTHOIS BOCAGE ET DER

Liste des délibérations examinées par le conseil
communautaire le 13 décembre 2022

27 membres présents – 3 pouvoirs - quorum : 16 -
30 votants sur 31.



1) Modification de la durée hebdomadaire de service d'une agente à temps non complet. Adoptée à l'unanimité.

Augmentation de la durée hebdomadaire d'une ATSEM passage à 30h. (au lieu de 24,5h).

2) Convention de financement liée à la restructuration du centre de secours de Vitry le François entre le SDIS et la communauté de communes Perthois Bocage et Der adoptée à l'unanimité.

Validation de la participation de la CCPBD au projet à hauteur de 263 000 € (estimatif) ;
Versement sur 15 ans par paiement mensuel d'un 1/15^{ème} (frais financiers compris)

3) Décision modificative n° 5 sur le budget principal 2022 adoptée à l'unanimité.
Transfert de comptes au chapitre 041(opérations d'ordre budgétaire).

4) Décision modificative n° 6 sur le budget principal 2022 adoptée à l'unanimité.

En dépenses de fonctionnement, subvention au budget annexe de la Halte Nautique basculée du compte 6521 au compte 6744.

5) Décision modificative n° 7 sur le budget principal 2022 adoptée à l'unanimité

Les frais notariés pour l'opération 90 (Tiers Lieu) doivent être réglés en investissement .
Virement entre les deux sections afin de basculer du chapitre 11 au compte 2115 (opération n° 90)

6) Avenant au marché d'aménagement de voiries conclu avec l'entreprise SMTP adopté à l'unanimité

Travaux supplémentaires d'un montant HT de 43 782 € (inférieur à 15 % du montant du marché de base) .

7) Avenant n° 1 au marché de Maîtrise pour la construction d'un bâtiment périscolaire à Thièblemont-Farémont adopté à l'unanimité.

Coût estimatif de l'avant projet : 800 000 € hors voiries – Coût estimatif du projet : 1 001 000 € avec voiries.

Frais de MO de l'architecte retenu augmentés de 13 969, 50 €

8) Avenants au marché de construction d'un bâtiment périscolaire à Thièblemont-Farémont. Adopté à l'unanimité.

Lot n° 6 : Plâtrerie- cloison + 1 480 € HT

Lot n° 8 : CVC- Plomberie : + 550 € HT.

9) Choix du zonage d'assainissement des communes de l'ex Communauté de Communes du Perthois. Adopté à l'unanimité.

Approbation des zonages des communes de Dompremy, Favresse, Haussignemont, Orconte Thièblemont- Farémont. Soumission des zonages à enquête publique.

10) Décision modificative n° 8 sur le budget principal 2022 adoptée à l'unanimité.

Motif : augmentation de crédits sur l'opération n° 94 pour permettre de régler l'ensemble des factures concernant l'aménagement des voiries 2022 pour le 16 décembre. (avenant et actualisation des coûts).

11) Décision modificative n° 9 sur le budget principal 2022 adoptée à l'unanimité.

Motif : permettre aux communes concernées par les travaux de voiries de rembourser la communauté de communes pour les travaux de compétence communale (opération sous mandat)

12) Demande d'agrément auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) Adoptée à l'unanimité.

Conformément au Projet Educatif Territorial, un agrément ACM est demandé auprès du SDJES pour l'accueil périscolaire de Thièblemont- Farémont.

13) Avis sur la fermeture de l'école de Sainte Marie du Lac. Adopté avec une voix contre et 7 abstentions

L'école de Sainte Marie fait partie d'un regroupement pédagogique dispersé comprenant 4 communes. Actuellement, deux classes dont une de la PS au CE1 à Hauteville et l'autre du CE2 au CM2 à Ste Marie du Lac (Jusqu'en juin 2020, il y avait trois classes). Les effectifs en baisse depuis plusieurs années ne permettent plus de maintenir deux classes. Les parents pour la grande majorité ne souhaitent pas une classe unique regroupant tous les niveaux.

Le conseil communautaire décide de la fermeture de l'école de Sainte Marie et dit que les enfants seront accueillis au groupe François Lemaire de Thièblemont- Farémont.

14) Création d'une commission « Urbanisme – Développement économique »

Afin de poursuivre les travaux d'élaboration du PLUi, les projets d'installation de centrales photovoltaïques, le PTRTE et d'autres projets, le conseil communautaire désigne les 18 membres volontaires.

15) Création d'une commission « Tourisme – Commerce »

Comprenant les maires des communes d'Arrigny, Châtillon sur Broué, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert, Outines, Sainte Marie du Lac et Saint Remy en Bouzemont et/ou leurs représentants (adjoints, conseillers municipaux) .

16) Adoption de la grille tarifaire 2023 de la redevance « Collecte et traitement des déchets ménagers » avec 5 voix contre, 3 abstentions.

Augmentation de 5 % des tarifs par rapport à 2022.